REUNION DES CORRESPONDANT. E.S CROUS

Le 28 mars 2019, 11 correspondant.e.s CROUS étaient représenté.e.s (5 excusé.e.s) au groupe de travail organisé au siège d'A&I UNSA.
Cette réunion a permis notamment de faire le point sur les élections professionnelles et de rappeler l'ensemble de nos mandats au sein du réseau des CROUS et du CNOUS.

Les participant.e.s ont également préparé l'entretien prévu le lendemain entre l'UNSA et L'IGAENR dans le cadre de la mission d'évaluation du réseau des CROUS en cours.

Les débats ont été riches et animés. Ils ont mis en évidence les pratiques de plus en plus disparates d'un CROUS à l'autre, notamment en termes d'organisation des services.

Pour autant, les problématiques communes ont été clairement identifiées. Elles concernent les dérives dans le recrutement, le déficit d'attractivité du réseau accentué par l'émergence de nouveaux métiers pour le moins atypiques, la déficience des applications, la centralisation dans les différents processus de gestion.

Sur ce dernier point, le constat d'une baisse significative des moyens en termes d'emplois dans les UG au profit des services centraux a été fait. La dématérialisation et la mise en œuvre effective de la GBCP expliquent en partie cette évolution. Sur le fond, se posent la question du service public de proximité et celle de l'efficacité de l'opérationnel notamment en ce qui concerne les activités marchandes.

La question de l'emploi a également été abordée. Les collègues ont rappelé que le développement des activités du réseau (CVEC, augmentation du nombre de logements….) n'a aucune traduction en termes de création de postes.

Un point sur les fusions a été fait. Les organisations mises en place restent très peu lisibles. On ne peut que douter de la pertinence de cette évolution institutionnelle.
Beaucoup ont fait état de dérives importantes en ce qui concerne les externalisations de services et le recours accentué au CDD. La fonctionnarisation des personnels ouvriers fragilise, dans l'état actuel de sa mise en œuvre, le fonctionnement des structures d'hébergement et de restauration, la perte du statut d'employeur des CROUS apparaissant préjudiciable.

L'ensemble des participant.e.s a noté le caractère récurrent des limites du dialogue social. S'agissant des personnels administratifs, l'absence d'une commission paritaire d'établissement constitue un handicap.

Les collègues ont insisté sur la nécessité d'une revalorisation du régime indemnitaire. Au-delà de la révision réglementaire tous les trois ans, cette évolution

devra tenir compte des nouvelles organisations qui, souvent, se traduisent par une inadéquation entre le grade et les fonctions exercées préjudiciable à l'agent.
Enfin, certains participant.e.s ont souhaité une mise en œuvre effective du télétravail dans l'ensemble des CROUS et au CNOUS.

Pascal CAMUS
Chargé de mission CROUS au Secrétariat national